

Dès les premières vêpres de la fête, Sa Grandeur Monseigneur notre évêque daigne passer au Monastère pour bénir la couronne jubilaire et présenter à notre Révérende Mère la lettre toute paternelle et apostolique que voici :

*A Notre Très Chère Fille en Notre-Seigneur,
La Révérende Mère Saint-Jean-de-la-Croix,
Supérieure et Fondatrice du
Monastère du PrécieuxSang,
Joliettc.*

Notre très chère Fille,

Il convenait que le Monastère de Notre-Dame-de-la-Paix ne laissât pas passer inaperçu le *Jubilé d'argent* de sa bien-aimée Mère Supérieure et Fondatrice.

Aussi avons-nous applaudi sans hésiter à ce projet, et l'avons-nous béni de tout notre coeur, lorsque vos Filles nous l'ont communiqué.

Par une délicate attention, on a voulu que la solennité de la Fête eût lieu au jour anniversaire de notre naissance à la vic de la nature et de la grâce.

Aussi demain, au saint sacrifice de la Messe, que nous célébrerons pontificalement en la chapelle de votre Monastère, serons-nous unis dans l'acte de la reconnaissance envers Dieu.